



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « BANQUE OF AFRICA -MER ROUGE (BOA-MER ROUGE) » SA

Siège social : Place Lagarde-DJIBOUTI

Représentant : Me KORAN AHMED AOULED

Adresse: Résidence Le Francolin- BP :1271-DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 28/11/2023 à 10H10

N° d'immatriculation au registre analytique : 195/B/SA

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : APPROBATION DES COMPTES/AFFECTATION DES BENEFICES DE L'EXERCICE/RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS/RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT/NOMINATION DU NOUVEAU VICE DIRECTEUR ADJOINT/RECONDUCTION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite aux dépôts des procès-verbaux de l'assemblée générale en date du **23/05/2023** et du conseil d'administration et de la société « **BANQUE OF AFRICA -MER ROUGE (BOA-MER ROUGE)** » du **19/06/2023**, déposés et authentifiés par **Me KORAN AHMED AOULED**. Il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- APPROBATION DES COMPTES :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de BOA MER ROUGE, à savoir le bilan et le compte de résultat au **31 décembre 2022** tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice se solde par un bénéfice net d'impôts de **1 984 976 966 DJF**.

II- AFFECTATION DES BENEFICES DE L'EXERCICE 2022 :

Sur proposition de conseil d'administration, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide l'affectation net de l'exercice 2022 et du report comme suit :

DJF

Report à nouveau positif antérieur	3.303.665.857
Bénéfice net de l'exercice 2022	1.984.976.966
Total disponible	5.288.642.823

Affectation :

Dividende ordinaire 2022	1.627.681.112
Dividende extraordinaire 2022	500.000.000
Nouveau à report à nouveau	3.160.961.711

La mise en paiement des dividendes se fera conformément aux dispositions de l'article L322-11 de la loi N 001/AN/18/8^{ème} L portant modifications et complétant le code de commerce du 12/04/2018 en République de Djibouti.

III- RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINSTRATEURS :

Le conseil d'administration, constatant la fin des mandats des Administrateurs propose à l'assemblée générale la nouvelle composition suivante :

BOA Group, Administrateur représentée par M. MOHAMMED AMINE BOUABID

Monsieur MOHAMMED AMINE BOUABID

Monsieur ABDERAZZAK ZEBDANI

AFH Services, représentée par M. ABDERAZZAK ZEBDANI

Monsieur ARNAUD BIHANNIC

Le conseil d'administration propose de ne pas renouveler le mandat de **Monsieur ABDELALI NADIFI** arrivé à son terme.

IV- RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la réélection de **Monsieur ABDERAZZAK ZEBDANI** en tant que Président du conseil d'Administration de **BOA MER ROUGE** pour un nouveau mandat de 6 ans.

V- NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT :

Le conseil d'administration, approuve la nomination de **Monsieur RACHID MUREMANGINGO** en tant que Directeur Général Adjoint de **BOA MER ROUGE**, sous réserves des accords des autorités compétentes.

VI- RECONDUCTION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le conseil d'administration, constatant la fin des mandats de commissaires aux comptes propose à l'Assemblée Générale de le renouveler pour une durée de six (6) ans conformément aux dispositions légales. Ce sont :

- **Cabinet CHD J COLAS, représenté par Monsieur Félix EMOK NDOLO, 4 rue de Bruxelles, Djibouti.**
- **Cabinet MAZARS cote d'Ivoire, représentée par ELVIS GIUSTINO D'OLIVEIRA, Immeuble Longchamps, 2 boulevard Roume- Plateau, 01 BP 3989 Abidjan 01.**

Leur mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Général Ordinaire appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.